La Côte

Nvon

L'écoquartier offrira des loyers abordables

Les Nyonnais sont prioritaires pour louer un des 120 logements à caractère social projetés en 2017

Yves Merz

Des appartements neufs dans un écoquartier et à des prix abordables. Alors que les logements de haut standing fleurissent un peu partout à Nyon, l'annonce du projet initié par la Ville au Stand se démarque. Pour parvenir à ses fins, elle a misé sur une démarche originale.

Sur la parcelle dont elle est propriétaire au nord-ouest de la commune, la Ville veut construire 120 logements qui seront loués à des prix inférieurs à ceux du marché. Ce projet, que la Municipalité qualifie d'emblématique, est conduit en collaboration avec la Codha (Coopérative de l'habitat associatif), à laquelle sera octroyé un droit de superficie. Un crédit de 550 000 francs vient d'être demandé au Conseil communal pour l'organisation d'un concours d'architecture. Le début des travaux n'est pas prévu avant la fin de l'année 2015.

La Codha construira puis louera les appartements. Environ 70% d'entre eux seront réservés aux résidents nyonnais. Dès aujourd'hui, les intéressés peuvent devenir membres de la Codha et se réserver ainsi un accès à un logement. «Les membres coopérateurs ont un accès prioritaire à un de nos logements par ordre d'ancienneté d'adhésion, explique Guillaume Käser, vice-président de la Codha. Dans ce projet, la majorité des habitations sera attribuée aux Nyonnais.» Pour adhérer à la coopérative, il suffit de prendre une part sociale d'au minimum 100 francs et de payer la cotisation annuelle de 140 francs.

Il faut investir une part

Les futurs habitants devront aussi contribuer à la constitution des fonds propres qui devront être investis par la Codha pour financer la construction. Entre 5000 et 6000 francs par pièce leur seront demandés. Cet investissement sera remboursé quand ils quitteront le logement. «Les intéressés auront le temps d'économiser cette somme en quatre, cinq ans, remarque Guillaume Käser. Les fonds de la LPP peuvent y être



Les Résidences du Parc, au centre de Nyon, ne comprennent que des appartements de haut standing en PPE. Le projet social de la ville de Nyon est donc très attendu. VANESSA CARDOSO

investis. Et les ménages qui n'auraient pas cet argent pourraient faire appel aux collectivités publiques.»

Cette opération originale, inédite dans la région, a été initiée grâce à une politique volontariste de la Municipalité. «Nous avons décidé que la parcelle que nous possédons dans le quartier du Stand serait destinée à du logement social, relève Fabienne Freymond Cantone, municipale en charge de l'Urbanisme à Nyon. Au lieu d'évaluer la valeur du terrain selon sa rentabilité sur le marché, nous avons fixé sa valeur en

que du projet. Ainsi, nous l'avons soustraite à toute spéculation.»

Le choix de confier la construction des immeubles à une coopérative sans but lucratif est aussi une condition essentielle pour atteindre les objectifs sociaux économiques du projet. Et bien que l'ambition des partenaires soit de réaliser un écoquartier de qualité, ils insistent sur le fait que «les objectifs écologiques et les choix architecturaux ne doivent pas compromettre la réalisation du projet d'un point de vue économique.»

rain selon sa rentabilité sur le marché, nous avons fixé sa valeur en fonction de la viabilité économi-

jet lui-même. Cette phase active se produira entre le moment où le lauréat du concours sera connu et l'octroi du permis de construire.

Les partenaires prévoient de proposer 30% de logements subventionnés (environ 1700 francs par mois pour 100 m²), 40% de logements à loyers abordables (2100 francs), et 30% de logements à loyers libres, mais à prix raisonnable (2400 francs).

Le coût de l'ensemble est évalué sommairement à 45 millions de francs. La Codha versera 10% des fonds propres. La Coopérative de cautionnement hypothécaire couvrira 20% du financement.

Projet d'agrandissement pour le collège d'Eysins

Le Conseil communal se prononcera la semaine prochaine sur une demande de crédit pour étudier l'extension de l'école

Le collège d'Eysins doit penser à s'agrandir. Dans une région où la démographie évolue rapidement, la commune voisine de Nyon est obligée d'adapter ses infrastructures scolaires. «Il faut prévoir l'avenir. Nous savons que les immeubles qui se construiront chez nous, mais aussi à Borex ou à Crassier, généreront forcément l'arrivée d'enfants supplémentaires à prendre en charge», souligne le municipal des Bâtiments, Franz Kneubühler.

Lors de la séance du Conseil communal de jeudi prochain, la Municipalité demandera donc un crédit de 160 000 francs pour la création de deux salles de classe et d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Un tel lieu de prise en charge des enfants durant la pause de midi existe déjà sur le site mais n'est plus adapté et n'offre pas un confort optimal. La nouvelle structure permettra ainsi d'améliorer les conditions d'accueil tout en augmentant nettement sa capacité. Celle-ci atteindra alors une huitantaine de places.

L'agrandissement prévu se réalisera au sud du collège. Les nouveaux volumes seront collés au bâtiment des classes, en face de la petite aire de jeu pour enfants. Dans cette extension, où deux étages sont envisagés, deux salles de classe seront aménagées en plus de l'UAPE.

En millions de francs, c'est le coût prévu pour réaliser l'agrandissement du collège d'Eysins, qui devrait être terminé en été 2015

L'ensemble des coûts du chantier est estimé à 2,2 millions de francs environ, dont font partie les 160 000 francs qui seront demandés au Conseil communal ieudi pour une étude. Celle-ci fignolera les derniers détails du projet. Ensuite, les travaux débuteront, normalement en mai 2014. Les élèves devraient profiter des nouveaux locaux pour la rentrée scolaire de l'été 2015. «Nous espérions terminer l'agrandissement pour 2014, mais cela ne sera pas possible», assure encore Franz Kneubühler. R.E.

La flûte traversière sera à l'honneur en 2014

Une musicienne de Gland a fait le pari d'organiser un festival de flûte traversière. Il se déroulera du 3 au 5 octobre 2014

Flûtiste de métier, la Glandoise Carole Reuge s'est lancé un défi un peu fou: organiser de bout à bout un festival uniquement consacré à la flûte traversière. «Lorsque j'ai terminé ma formation, mon professeur, José-Daniel Castellon, m'a fait remarquer que notre instrument était peu prisé du grand public, se souvient-elle. J'ai donc eu envie de le faire connaître »

L'idée lui trotte dans la tête pendant une dizaine d'années. Puis elle se décide. Ce sera un festival, qui se déroulera du 3 au 5 octobre 2014. Pour monter un événement digne de ce nom, elle a donc créé une association, en avril 2012, et s'est entourée de professionnels.

Lors de la soirée d'ouverture, le public pourra ainsi assister à un conte musical, composé par Nicolaï Schlup, musicien reconnu dans la région, et mis en scène par l'incontournable Gérard Demierre. «Ce sera une sorte de *Pierre et le Loup*, confie Carole Reuge. Mais nous n'avons pas encore choisi quelle histoire nous raconterons.»

Les festivaliers pourront ensuite assister à une trentaine de concerts au Théâtre de Grand-Champ, à Gland, au Moulin En Clarens, à Vich, au temple de Bursins, et sans doute au temple de Nyon.

Les allergiques à la musique classique pourront quant à eux se rabattre sur les deux soirées jazz, qui auront lieu au Club 1306, à Rive. Au cours du weekend, le public pourra également participer à des cours et à des ateliers.

Un joli programme, mais qui a un coût: un demi-million. «L'un de mes souhaits est de bien payer les flûtistes, car les musiciens sont souvent au bas de l'échelle», regrette Carole Reuge. Pour atteindre cette somme, l'association organise un premier concert de soutien le 12 janvier 2013 au temple de Bursins. **N.R.**

www.flutefestival.ch

«On a une vraie vie communautaire»

• Inès Légeret Coulibaly habite un duplex de 6 pièces genevois (avec cuisine) dans un immeuble de la Codha au Grand-Saconnex. Elle raconte son bonheur de vivre (en couple avec deux enfants) dans les conditions proposées par la coopérative.

«Nous nous sommes inscrits à la Codha en 2004 et nous avons emménagé en 2010. Nous avons versé une part sociale de 25 000 francs. Nous payons un loyer de 2460 francs charges comprises et nous avons droit à une subvention de 400 francs. Cet appartement ne nous coûte pas plus cher que le quatre-pièces, plus petit, que nous avions

auparavant. Le logement est confortable, avec des pièces spacieuses et une bonne isolation sonore. Le bâtiment a le label Minergie Eco-P. Nous bénéficions d'un double flux d'aération. Et l'hiver dernier, nous n'avons pas eu besoin d'allumer le chauffage, qui fonctionne aux pellets de bois. Il y a une grande salle commune où nous organisons des fêtes et des anniversaires. On l'utilise aussi comme ciné-club pour petits et grands. On a encore deux chambres d'amis et un atelier de bricolage en commun. Et nous avons planté des arbres fruitiers dernièrement. Les

locataires coopérateurs des 36 appartements forment une association qui gère elle-même l'immeuble. C'est un bon compromis entre la propriété et la location. Tout le monde se connaît et se côtoie. C'est comme une grande famille, chacun ayant appris à connaître les qualités et les défauts des uns et des autres. On a une vraie vie communautaire. Il y a beaucoup de familles avec enfants, mais aussi quelques mamies à la retraite qui sont à la fois bien entourées et toute contentes de s'occuper des plus jeunes. C'est un modèle de vie, à condition d'avoir un esprit social.»

Apples

Vente de parcelles communales

Nouvelle étape pour le plan de quartier Aux Châtagnis II qui avait fait couler beaucoup d'encre lors de sa mise à l'enquête en 2009 pour des raisons de sécurité et de circulation. Dans ce projet de zone villas prévu pour 100 habitants, la Municipalité abandonne la vente en bloc via un promoteur et opte pour la vente par parcelle individuelle de ses 7257 m² de terrain. Le prix est de 800 francs le mètre carré au minimum. Toutes les parcelles ont trouvé acheteurs. Le Conseil doit encore donner son aval à l'opération le 14 décembre. M.G.

Il a dit

«Chaque matin, les chauffeurs de bus ne sont pas sûrs d'arriver à temps à la gare de Gland»



Antoine Nicolas, syndic de Begnins, s'inquiète du trafic intense au carrefour de la Bichette, à Vich

Echandens

Le budget aminci est accepté

......

Lundi soir, les conseillers communaux d'Echandens ont accepté le budget 2013 amendé par la Commission des finances. Celle-ci a voulu limiter le déficit en diminuant certaines dépenses «qui ne paraissent pas prioritaires», comme l'étude pour la transformation de l'Auberge Communale (100 000 francs au lieu de 150 000) et l'entretien du château (100 000 francs au lieu de 130 000). Au final, c'est donc un budget avec un déficit de 970 000 francs au lieu de 1,16 million qui a été accepté à une forte majorité. M.G.

Le chiffre

305

En milliers de francs, il s'agit de la somme que la Municipalité de Founex souhaite dépenser pour agrandir la salle des maîtres de l'école primaire. En effet, les enseignants sont bien à l'étroit dans les locaux actuels, qui servent aussi de bureau de réception des parents d'élèves, d'économat et de cafétéria. Le projet, confié au bureau d'architecture Yves Messerli, à Perroy, prévoit de doubler la surface de la salle des maîtres actuelle du côté de la terrasse. Le Conseil communal se prononcera lundi prochain. N.R.

Bière

Armes envolées à la caserne!

Deux armes ont disparu de la caserne de Bière, la semaine dernière, révèle Blick.ch. Alors qu'ils étaient en service, deux soldats n'ont pas retrouvé leur pistolet d'ordonnance de type 75 SIG P220. Le porte-parole de la justice militaire, Tobias Kühne, confirme qu'une enquête est ouverte pour déterminer s'il s'agit d'un vol interne. Un jour avant, 12 grenades d'entraînement avaient été subtilisées à la place d'armes de Herisau-Gossau (SG). Le voleur, arrêté, les avait remplacées par des pierres. M.S.

Necker le banquier

Nyon Léonard Burnand, enseignant à l'Université de Lausanne, donnera une conférence sur le thème «Jacques Necker: le banquier des Lumières», vendredi, à 14 h, au Centre paroissial Les Horizons (avenue des Eules 9). Renseignements au 079 253 69 49. N.R.

Concert de l'Avent

Rolle L'ensemble vocal Amaryllis donnera un concert de l'Avent, vendredi, à 20 h, au temple de Rolle. Au programme, des œuvres de Tchaïkovski, de Holst, de Palestrina, de Praetorius, de Miškinis et des motets de Poulenc. Entrée libre, collecte à la sortie. Infos sur www.choeuramaryllis.org. N.R.